



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20240529-DEL2024029-DE
Date de télétransmission : 09/06/2024
Date de réception préfecture : 09/06/2024

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **09 JUIN 2024**

Publié le : **09 JUIN 2024**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2024.029

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 22 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, PIERRE BARROS, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, PAULETTE DORRIERE A CINDY BOURGUIGNON, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, GILDO VIERA, FELIX MIRAM

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 6 : MONTANT DES DIVERSES REDEVANCES POUR L'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DUFUMIER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2125-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 20 juin 2012, fixant le montant des redevances applicables à l'occupation privative du domaine public ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mai 2013, instaurant une tarification pour l'occupation du domaine public pour les emplacements de spectacles de marionnettes et fixant ce tarif à 35 € par jour ;

Vu la délibération du 26 juin 2013, instaurant une tarification pour l'occupation du domaine public pour l'installation de bulles ou bungalow de vente dans le cadre d'opération immobilières et fixant ce tarif à 480 € par mois ;

Considérant que la ville a été amenée à revoir les modalités relatives à la redevance de l'occupation du domaine public pour les terrasses de cafés et restaurants de manière à rendre plus équitable la distinction faite entre une occupation annuelle ou mensuelle ;

Considérant qu'en conséquence :

- les tarifs applicables pour une occupation mensuelle ont été réévalués de 150 à 80 € pour une surface maximum de 30 m² ;
- les tarifs applicables pour une occupation annuelle restent inchangés, soit 900 € pour une surface maximum de 30 m² ;

Considérant l'avis favorable de commission urbanisme-travaux du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les tarifs des redevances d'occupation privative du domaine public communal ainsi qu'il suit :

TYPE D'OCCUPATION	TARIFS	
Stationnement à fin d'exercice d'activités commerciales	1 €/m ² par jour <i>dont droit fixe minimum de 12 € / jour</i>	
Terrasses ouvertes bars restaurants	80 € / mois ; 900 € / an <i>dans la limite de 30 m²</i>	
Etals commerciaux sédentaires	50 € / m ² par mois ; 300 € / an	
Dispositifs de publicité fixés au sol	22 € / m ² par an	
Brocante	Particulier.es : 14 € Fossatussien.nes ; 21 € Extérieur.es	
	Professionnel.les : 18 € Fossatussien.nes ; 25 € Extérieur.es	
	Agents communaux ou associations locales : 10 €	
Fête foraine : - Auto – scooter - Gros métiers (chenille, zig-zag) - Manège enfantin - Baraque (tir, confiserie...) - Cirque	Tarif pour une semaine 160 € 300 € 60 € 30 € 300 €	Tarif pour un 1 weekend 80 € 150 € 30 € 15 € -
Emplacement pour les spectacles de marionnettes	35 € / jour	
Conteneur de collecte de vêtements usagers	Gratuité	
Coffrets relais de la Poste	15 € / coffret par an	
Bennes à gravats	Particulier.es : Gratuité les premières 72 heures puis 12 € / jour pour <i>une période maximum de 7 jours</i>	
Echafaudage sur pieds ou volants	Gratuité pour 2 semaines soit 14 jours calendaires puis 1 € / m ² et / jour <i>dont droit fixe minimum de 12 € / période</i>	
Installation de chantiers (baraquements, dépôt matériaux, terre, engins, ...) <i>hors occupation du domaine public d'un chantier relevant de l'intérêt général et plus spécifiquement d'un projet d'aménagement développé à l'initiative d'une collectivité publique</i>	Particulier.es : Gratuité les première 72 heures puis 12 € / jour <i>pour une période maxi de 7 jours</i>	
	Professionnel.les : 0,50 € / m ² / jour la 1 ^{ère} semaine 1 € / m ² / jour du 8 ^{ème} au 30 ^{ème} jour 2 € / m ² / jour au-delà du 30 ^{ème} jour	

Bulle ou bungalow de vente dans le cadre d'une opération immobilière	L'emplacement de 25 m ² : 480 € / mois Par tranche de 10 m ² supplémentaires : 150 € / mois
Enseignes en surplomb du domaine public	Gratuité
Manifestations festives d'intérêt collectif (à l'initiative d'associations ou collectif d'habitant.es)	Gratuité
Tournages de film	Moyens et longs métrages : 150 € / demi-journée
	Courts métrages et documentaires : Gratuité
Travaux sur domaine public (tranchée pour raccordement à l'égout, réalisation bateau, ...)	Gratuité
Emplacements réservés aux convoyeurs de fonds	1 500 € / an en zone de stationnement non réglementé 2 500 € / an en zone de stationnement réglementé
Dispositifs mobiles de campagne de prévention, d'information, sensibilisation (services publics de l'emploi, professionnel.les de santé, action culturelle, ...)	Gratuité
Stationnement des camions de déménagement, médecine du travail, don du sang ...	Gratuité

- **DIT** que ces recettes seront inscrites au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and flourishes, positioned below the name 'Lauren LOLO'.